

## Déclaration de la CFDT VNF au CTU de proximité du 01 février 2022

Madame la Directrice,

Mesdames, Messieurs les représentants au CTUP

Encore une fois, les échos de la presse régionale nous laissent perplexes sur l'avenir des canaux délaissés par VNF.

A la lecture de L'Ardennais sur les derniers échanges entre élus et VNF, le devenir du Canal des Ardennes marque une pause. VNF demanderait un million d'Euro supplémentaire aux collectivités !

Pour développer ou entretenir le Canal ? Le COP ne précise-t-il pas que les collectivités sont appelées à proposer un programme d'investissement pour que VNF sous contrat maintienne la navigation ouverte ?

Réparer et entretenir nos ouvrages ne resteraient-ils pas à la charge seule de VNF ?

Nous constatons que le COP est un montage en trompe l'œil pour transférer les charges d'entretien aux collectivités !

A quand le transfert des personnels ?

Pour le Canal des Ardennes et la Meuse amont, le couperet est prévu de tomber au 31/12/2022 ! Mais alors pourquoi VNF a déjà anticipé des réductions de mouillage sur la Meuse fin 2021.

Est-ce que la remise au gabarit du mouillage de la Meuse sera aussi transférée aux élus ?

Quant à la gestion des personnels au sein de la DT, la transparence n'est pas de mise non plus à VNF !

Si les lignes de gestion des personnels ont bien été définies par VNF, il serait bien de rappeler les règles aux encadrants sur le suivi des demandes, de ne pas laisser les personnels dans l'expectative et de créer le trouble au sein des unités.

Sur le suivi des régimes indemnitaires des catégories B, nous n'avons plus d'info en CTUp sur les ISS et le RIFSEEP !

Quand aurons-nous ces informations ?

Les élus CFDT au CTU de proximité de la DT Nord-Est.

